Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Votations du 24 septembre : rectification pour deux urnes oubliées

Les résultats des votations fédérales et cantonale du 24 septembre dernier ont dû être rectifiés pour tenir compte de quelque 400 votes anticipés qui n'avaient pas été dépouillés dans la commune de Vevey. Ces rectifications ne modifient pas le sens des votes du canton.

A Vevey, c'est la police qui est chargée de recueillir les urnes dans les divers bureaux de vote et de les acheminer à l'Hôtel de Ville où a lieu le dépouillement. Le 24 septembre, elle a oublié dans ses propres locaux deux urnes scellées renfermant quelque 400 bulletins de vote anticipé. L'oubli a été constaté lundi soir.

Sur ordre du préfet, le bureau électoral de Vevey a procédé mercredi matin à un dépouillement complémentaire. Le dépouillement des deux urnes oubliées donne des résultats conformes à la ligne générale du vote de Vevey, soit :

initiative solaire : 139 oui et 235 non,

contreprojet : 205 oui et 162 non,

question subsidiaire : initiative 104 voix, contreprojet 204 voix,

redevance sur l'énergie : 165 oui et 198 non,

initiative sur l'immigration : 103 oui et 284 non,

référendum constructif : 140 oui et 218 non,

initiative " pour les hôpitaux de proximité " : 178 oui et 188 non.

Les résultats définitifs de la commune de Vevey sont rectifiés comme suit :

initiative solaire : 1013 oui et 1763 non,

contreprojet : 1493 oui et 1225 non,

question subsidiaire : initiative 750 voix, contreprojet 1558 voix,

redevance sur l'énergie : 1340 oui et 1431 non,

initiative sur l'immigration : 763 oui et 2127 non,

référendum constructif : 1109 oui et 1595 non,

initiative " pour les hôpitaux de proximité " : 1275 oui et 1455 non.

Le Bureau cantonal a intégré ces rectifications dans les résultats officiels qui seront publiés dans la Feuille des Avis officiels du 3 octobre prochain. Les résultats définitifs seront corrigés ce vendredi à midi sur les tableaux détaillés du site internet de l'Etat de Vaud.

Les autorités de la Commune de Vevey ont convenu de prendre les mesures adéquates pour qu'un tel incident ne puisse plus se reproduire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 septembre 2000

Bernard Muhl, SJIC, 021/ 316 40 86